



CENTURY 21 Sweet Home Immobilier

Honoraires T.T.C

Prix de Vente	Nos Honoraires à la charge du mandant
De 10 000 € à 39 999 €	3 500 € TTC
De 40 000 € à 50 000 €	5 000 € TTC
De 50 001 € à 60 000 €	5 500 € TTC
De 60 001 € à 70 000 €	6 000 € TTC
De 70 001 € à 80 000 €	7 000 € TTC
De 80 001 € à 90 000 €	8 000 € TTC
De 90 001 € à 100 000 €	9 000 € TTC
De 100 001 € à 160 000 €	10 000 € TTC
De 160 001 € à 180 000 €	11 000 € TTC
De 180 001 € à 240 000 €	12 000 € TTC
De 240 001 € à 270 000 €	13 000 € TTC
De 270 001 € à 300 000 €	14 000 € TTC
De 300 001 € à 350 000 €	15 000 € TTC
A partir de 350 001 €	5% du prix global

Nous rappelons à notre aimable clientèle que les honoraires d'un agent immobilier ne sont dus qu'à la réalisation effective de la transaction. La remise d'une facture est obligatoire.

Tarifs applicables à partir du 5 Avril 2017 (TVA à 20%)

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

century21.fr

CENTURY 21®

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante



CENTURY 21
MGK Gestion

Barème
Honoriaires Location

MGK Gestion - SAS au capital de 5 130 € - RCS Bobigny 531 299 196 – Gestion Immobilière

– Garantie Financière 250 000 € : QBE Insurance Europe Limited – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX –

Carte professionnelle G n° 9301 2018 000 031 787 délivrée par la préfecture de Seine-Saint-Denis

Barème Honoriaires de Location Habitation, Mixte ⁽¹⁾ et Meublée ⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Honoraires à la charge du locataire en Zone Tendue

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur En Zone Tendue

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Honoraires à la charge du locataire en Zone Très Tendue

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Barème Honoraires de Gestion

MGK Gestion - SAS au capital de 5 130 € - RCS Bobigny 531 299 196 – Gestion Immobilière

– Garantie Financière 250 000 € : QBE Insurance Europe Limited – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX –

Carte professionnelle G n° 9301 2018 000 031 787 délivrée par la préfecture de Seine-Saint-Denis

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement de la Totalité des Loyers	8.40%	9.60%	10.80%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Régularisation des charges locatives	●	●	●	
Reddition mensuelle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	Pénalités de retard au profit du mandataire
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	4% TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	●	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	●	Directeur Gestion : 100 € TTC Gestionnaire : 80 € TTC Assistant(e) : 50 € TTC